

<i>Nombre de membres au Conseil métropolitain : 99 titulaires – 40 suppléants</i>	<i>Conseillers en fonction : 99 titulaires – 40 suppléants</i>	<i>Conseillers présents : 63 Dont suppléant(s) : 1 Pouvoirs : 14 Absent(s) excusé(s) : 17 Absent(s) : 20</i>
---	--	--

Date de convocation : 5 juin 2020

Vote(s) pour : 77

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

**Séance du Vendredi 12 juin 2020,**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Barbara FALK.

Point n°2020-06-12-CC-5 :

**Indemnités de fonction des nouveaux Conseillers métropolitains dont le mandat est entré en vigueur le 18 mai 2020.**

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc BOHL

Le Conseil,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 fixant au 18 mai 2020 la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020,


VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 28 avril 2014 fixant le montant des indemnités de fonction du Président, des Vice-Présidents, des Conseillers Délégués et des Conseillers,

CONSIDERANT qu'une délibération spécifique est nécessaire pour permettre aux nouveaux Conseillers métropolitains d'être indemnisés,

CONSIDERANT l'obligation de procéder à un scrutin public,

DECIDE que les nouveaux Conseillers métropolitains dont le mandat est entré en vigueur le 18 mai 2020 seront indemnisés à compter du 1er juin 2020 sur la base de la délibération du Conseil de Communauté, actuellement en vigueur, en date du 28 avril 2014 fixant l'indemnité des Conseillers à 6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Pour extrait conforme  
Metz, le 15 juin 2020  
Pour le Président et par délégation  
La Directrice Générale des Services



Barbara FALK

















## Résumé de l'acte

### 057-200039865-20200612-06-2020-DC5-DE

**Numéro de l'acte :** 06-2020-DC5  
**Date de décision :** vendredi 12 juin 2020  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** Indemnités de fonction des nouveaux Conseillers métropolitains dont le mandat est entré en vigueur le 18 mai 2020  
**Classification :** 5.6 - Exercice des mandats locaux  
**Rédacteur :** Catherine DELLES  
**AR reçu le :** 17/06/2020  
**Numéro AR :** 057-200039865-20200612-06-2020-DC5-DE  
**Document principal :** 99\_DE-ERDP5.pdf

**Pièces jointes :**

99\_DE-Résultats votes.pdf

**Historique :**

17/06/20 11:41	En cours de création	
17/06/20 11:42	En préparation	Catherine DELLES
17/06/20 12:00	Reçu	Catherine DELLES
17/06/20 12:04	En cours de transmission	
17/06/20 12:04	Transmis en Préfecture	
17/06/20 12:10	Accusé de réception reçu	